

Colloque international

« Conseillers et ambassadeurs dans l'Antiquité :
compétences, modalités d'intervention et image »

Le colloque international des 9-11 juin 2015 vise à enrichir notre connaissance, pour l'Antiquité, des personnages-clés que sont de tout temps conseillers et ambassadeurs : détenteurs d'avis compétents et maîtres en communication, placés au nœud des relations dans les secteurs humains les plus variés et dans les différentes formes d'organisation politique, ils assurent fonctionnement des institutions et échanges dans les sociétés et entre les pouvoirs.

Compétence qui se manifeste par l'usage de la parole en direction de celui qui détient le pouvoir de décision, telle est la principale caractéristique du conseiller, type de personnage que connaissent toutes les sociétés humaines, quel que soit le nom qui lui est donné, tant dans la sphère privée que dans la sphère publique. Il s'agira de s'intéresser lors de ce colloque, en s'appuyant sur les textes grecs et latins, littéraires et épigraphiques, aux modalités d'intervention du conseiller dans l'Antiquité, à l'usage qu'il fait de sa parole d'expert, à sa relation avec celui qu'il conseille et avec les autres qui, comme lui, prodiguent leurs conseils, à la forme de pouvoir qui est la sienne, liée à sa position d'intermédiaire spécialiste, proche de la source du pouvoir, et à son image. On élargira la recherche à l'intermédiaire complémentaire qu'est l'ambassadeur : la mission de l'ambassadeur, qui souvent joue le rôle de conseiller dans sa communauté, prolonge d'une certaine manière celle du conseiller par la parole qu'il transmet, de sa communauté d'origine aux communautés étrangères.

L'organisation des sociétés et la forme des pouvoirs déterminent le cadre et les normes qui régissent l'intervention du conseiller : celle-ci s'exerce selon des modalités très diverses, comme fonction lors de séances au déroulement réglé d'avance, au sein d'un groupe constitué dans un objectif précis ou d'organes institutionnels dont certains ont pour vocation première d'assurer de manière permanente la charge du conseil, avec discours contradictoires et débats, ou de manière informelle, lors de dialogues ou d'échanges dans un groupe restreint. Quel que soit le domaine sur lequel portent les avis éclairés du conseiller, maîtrise de la parole et psychologie sont des moyens qui renforcent la démonstration du conseiller et accroissent l'autorité du spécialiste : capacité à parler de manière claire et argumentée pour susciter la réflexion et pour convaincre, recours à l'éloquence, aux règles de la rhétorique pour persuader, voire séduire, mais aussi connaissance de l'autre, sont des atouts du conseiller dans sa recherche du succès. La nature des relations entre le couple conseiller/conseillé et, plus largement, dans la sphère publique, la nature du régime politique, amènent à s'interroger sur la liberté de parole du conseiller : celui-ci peut-il tout dire, y compris ce qu'il sait être désagréable à entendre ? Ainsi, le rôle et l'influence du conseiller, et la pratique même du conseil, revêtent des aspects spécifiques à la nature des régimes, selon qu'ils sont personnels, de type

monarchique, ou que l'exercice du pouvoir y est assuré de manière collective, comme dans les cités grecques ou dans la République romaine.

En raison de l'attente qu'il suscite, du résultat de ses conseils et de la place qu'il revendique, en raison aussi de la forme de pouvoir qu'il détient, le conseiller, comme l'ambassadeur, est exposé à l'appréciation d'autrui, et pas seulement de celui avec lequel il forme un couple. L'examen de la « réception » du conseiller montre que son image tombe facilement dans le stéréotype du « bon conseiller », clairvoyant et dévoué, ou du « mauvais conseiller », incapable ou malhonnête. Avec la mise en action de ses conseils, voire, sur le long terme, de sa politique, la position du conseiller est menacée : le personnage, perçu à la fois comme un homme de l'ombre et comme un puissant, est, dans les régimes personnels, vulnérable de par sa position d'intermédiaire entre le gouvernant et les gouvernés ; dans tous les régimes, le conseiller influent, qui fait figure de « dirigeant » alors même que la source du pouvoir n'est pas en lui, risque d'indisposer. Inversement, le conseiller trop discret suscite la méfiance. La rivalité entre les conseillers sur ce qui fait l'objet du conseil contribue à cette fragilité intrinsèque au rôle du conseiller. L'ambassadeur, chargé de porter fidèlement la parole de sa communauté et de travailler au mieux des intérêts de celle-ci, est pareillement exposé aux soupçons.

En concertation avec le colloque parisien sera organisé à Besançon, du 22 au 24 octobre 2015, par les soins de Marie-Rose Guelfucci, soutenue par l'équipe ISTA de l'Université de Besançon, un colloque international à l'approche complémentaire, intitulé : « Conseillers, ambassadeurs et experts dans l'Antiquité ». Les textes des communications présentées lors des deux colloques seront refondus en une publication commune dans un *Supplément des Dialogues d'Histoire Ancienne* publiés par l'Université de Besançon.